

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres

composant le conseil.....15
 en exercice.....15
 présents.....10
 présents par procuration 4
 absents.....
 absents excusés 1

O B J E T :

Demande de subvention auprès
 du Département du Val d'Oise –
 Appel à projet « Val d'Oise Terre
 de jeux 2024 » : la pratique
 sportive des seniors.

Le 19 octobre 2023 à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Président le 13 octobre s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Luc STREHAIANO, Président.

PRESENTS : M.SURIE, Mme ROY, Mme MEBREK, Mme COGNE, M. DELAROCHE, Mme ABOUT, Mme BOUIS, Mme QUENNEHEN, M. CROP, Mme FOURNIER, M. LAPIERRE
PRESENTS PAR PROCURATION : M. STREHAIANO, M. DELUCHEY, Mme ABOUT, M. CHATELAIN

ABSENTS :
ABSENTS EXCUSES : M. FRANCINE
SECRETAIRE : Mme ABBA

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE,

VU le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L. 123-4 et suivants ;

VU les articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que dans le cadre de ses missions facultatives le Centre Communal d'Action Sociale organise via son service « Animations Seniors », des activités culturelles, sportives et de loisirs en direction des seniors de la commune,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency sera dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, ville étape du passage de la flamme,

CONSIDERANT que de la cadre de l'appel à projet « Val d'Oise Terre de Jeux 2024 », le département du Val d'Oise finance des actions collectives visant à favoriser la pratique sportive des seniors,

VU la note explicative de synthèse et sur rapport de M. SURIE,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter le Département du Val d'Oise dans le cadre de l'appel à projet « Val d'Oise Terre de Jeux 2024 » pour un financement à hauteur de 3 000 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231107-DEL2023-10-19-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2023

Affichage : 12/07/2023

Le Président,
 Du Centre Communal d'Action Sociale,
 Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : / 7 NOV. 2023

Mis en ligne /ou notifié le : / 8 NOV. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le / 8 NOV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.